SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RENCONTRE DU 24 MAI 2022 À COMPTER DE 19 H
AU SALON DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE DE LA RIVE

PROCÈS-VERBAL
PROJET

Présences :

Mme Sophie Allard
Mme Marie-Andrée Arcoite
Mme Annik Boulet
Mme Caroline Cartright
Mme Emmanuelle Dagenais
Mme Ariane Duguay
Mme Marjolaine Labelle Robert (19h12)
Mme Véronique Lemire
Mme Geneviève Nolet
Mme Jessica Gauthier Picard
Mme Anik Vallée

Absences :

Mme Marie-Eve Demers
Mme Valérie Lallier
Seyidat Adebukola Salami (substitut)

1. Ouverture de l'assemblée

   Mme Marie-Eve Demers étant absente à la rencontre, Mme Sophie Allard présidera la rencontre.

   Mme Emmanuelle Dagenais, directrice, ouvre l'assemblée à 19h08.

   Elle explique que le décret a été levé par le ministre et que les rencontres doivent donc se tenir en présentiel. Les directions ont mentionné tous les avantages à tenir les rencontres en virtuel afin de facilité la conciliation travail/famille, le côté organisationnel pour les parents bénévoles, le taux de participation plus élevé, etc. À suivre pour l'an prochain.

2. Questions du public

   Aucun public.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Sophie Allard présente l'ordre du jour.

CE-2122-05-041 Il est proposé par Mme Anik Vallée d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été déposé.

Proposition secondée par Mme Annik Boulet.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal et suivi (documentation jointe)

CE-2122-05-042 Il est proposé par Mme Sophie Allard d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 26 avril dernier tel qu'il a été déposé.

Proposition secondée par Mme Marie-Andrée Arcoite.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Budget 2022-2023

5.1. Service de garde : Grille de tarification 2022-2023 (documentation à venir)

Mme Annik Boulet, technicienne du service de garde, présente la grille de tarification pour l'année scolaire 2022-2023.

Le coût est présentement de 8,55 $ par jour et sera probablement indexé au 1er juillet. Le coût lors d'une journée pédagogique est fixé à 17 $, et à 35 $ par jour pendant la semaine de relâche. Les frais de retard sont de 1$ par minute de retard.

CE-2122-05-043 Il est proposé par Mme Marjolaine Labelle Robert d'approuver la grille de tarification du service de garde pour l'année scolaire 2022-2023.

Proposition secondée par Mme Ariane Duguay.

Proposition approuvée à l'unanimité.

5.2. Service de garde : Guide aux parents 2022-2023 (documentation à venir)

Mme Annik Boulet présente le guide aux parents pour l'année scolaire 2022-2023.

CE-2122-05-044 Il est proposé par Mme Marie-Andrée Arcoite d'approuver le guide aux parents utilisateurs du service de garde pour l'année scolaire 2022-2023.

Proposition secondée par Mme Sophie Allard.

Proposition approuvée à l'unanimité.

5.3. Surveillance du midi : Grille de tarification 2022-2023 (documentation à venir)

Mme Annik Boulet présente la grille de tarification pour la surveillance du midi pour l'année scolaire 2022-2023.

Le coût est présentement de 1,85 $ par jour. Afin que le service s'autofinance, en raison de l'augmentation des salaires, il est proposé de fixer le coût à 2 $ par jour. Ce qui fait que l'école de la Rive demeure parmi les moins dispendieuses au sein du Centre de services scolaire. Le coût pour les élèves sporadiques est de 2,50 $ par jour.

Le coût pour un repas a été fixé à 6,75$ par le concessionnaire, Les P'tits Becs Fins, pour l'année scolaire 2022-2023. Une augmentation de 0,75 $.

CE-2122-05-045 Il est proposé par Mme Marie-Andrée Arcoite d'approuver la grille de tarification de la surveillance du midi pour l'année scolaire 2022-2023.

Proposition secondée par Mme Marjolaine Labelle Robert.

Proposition approuvée à l'unanimité.

5.4. Surveillance du midi : Budget 2022-2023

Mme Geneviève Nolet présente le budget de la surveillance du midi pour l'année scolaire 2022-2023. Le coût a été fixé à 2 $ par jour.

CE-2122-05-046 Il est proposé par Mme Sophie Allard d'approuver le budget de la surveillance du midi pour l'année scolaire 2022-2023.

Proposition secondée par Mme Marjolaine Labelle Robert.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5.5. Établissement : Budget de fonctionnement 2022-2023

Mme Emmanuelle Dagenais présente le budget de l'école pour l'année scolaire 2022-2023.

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter le budget de l'établissement en conformité à l'article 95 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Considérant que le budget du conseil d'établissement a été adopté;

Considérant que le budget du service de garde a été adopté, s'il y a lieu;

CE-2122-05-047

Il est proposé par Mme Ariane Duguay, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2022-2023 de fonctionnement et d'investissement tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égalent aux revenus de l'ordre de 372 487 $ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

Proposition secondée par Mme Marie-Andrée Arcoite.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5.6. Conseil d'établissement : Budget de fonctionnement 2022-2023

Mme Emmanuelle Dagenais présente le budget du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.

Considérant que le budget du conseil d'établissement est dépendant de celui de l'établissement;

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter son budget en conformité à l'article 66 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

CE-2122-05-048 *Il est proposé par Mme Anik Vallée, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2022-2023 du conseil d'établissement tel que déposé par le président ou la présidente du conseil d'établissement prévoyant des dépenses égalent aux revenus de l'ordre de 400 $ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.*

Proposition secondée par Mme Marie-Andrée Arcoite.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Sorties et activités éducatives, culturelles et sportives

Mme Dagenais présente les activités proposées par les enseignantes dont les frais seront assumés par l'annexe 48 puisqu'elles font partie du répertoire :

Maternelle : Visite d'Educazoo le 7 juin 2022. Le coût est d'environ 13 $ par enfant. Aucuns frais chargés aux parents.

4e année : Sortie au parc St-Jean entre le 20 et le 22 juin 2022. Aucuns frais chargés aux parents.

CE-2122-05-049 Il est proposé par Mme Marjolaine Labelle Robert d'approuver les activités et sorties présentées et détaillées ci-dessus.

Proposition secondée par Mme Annik Boulet.

Proposition approuvée à l'unanimité.

7. Organisation scolaire

Mme Dagenais présente l'organisation scolaire prévue pour l'année scolaire 2022-2023 :

Préscolaire :	4 groupes
1re année :	2 groupes **
2e année :	3 groupes **
3e année :	3 groupes
4e année :	3 groupes
5e année :	2 groupes **
6e année :	3 groupes **
GAER :	2 groupes

Il y a également la possibilité d'ajouter une enseignante-ressource au 3e cycle. Cette nouvelle mesure est offerte à 21 écoles ciblées du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries où il y a beaucoup d'élèves avec un plan d'intervention.

** Possibilité d'un groupe multiâge. Nous procéderons à une sélection des élèves pour ces groupes. Ils doivent répondre à des critères tel que l'autonomie.

Orthophonie :	4,5 jours par semaine
Psychologie :	2,5 jours par semaine
Psychoéducation :	4 jours par semaine
Orthopédagogie :	1.9667 %

8. Code de vie 2022-2023

Mme Dagenais présente les modifications apportées au code de vie pour l'an prochain :

- Tenue vestimentaire : bretelles, chandail long qui couvre le ventre et le sous-vêtement. Short, jupe ou robe de longueur raisonnable.
- Les vêtements troués et déchirés seront interdits.
- Les chapeaux, casquettes et capuchons seront interdits en classe.
- Les jeux et jouets de la maison seront interdits.

CE-2122-05-050 Il est proposé par Mme Caroline Cartright d'approuver le code de vie pour l'année 2022-2023.

Proposition secondée par Mme Sophie Allard.

Proposition approuvée à l'unanimité.

9. Autres sujets :

9.1. Correspondance de la présidente

Aucune correspondance à traiter.

9.2. Informations de la représentante du comité de parents

Mme Sophie Allard informe les membres qu'il n'y a pas eu de rencontre. La prochaine réunion est prévue le 25 mai 2022 et sera un souper de fin d'année.

9.3. Mot de la directrice

9.3.1. Activités de fin d'année et olympiades

Mme Véronique Lemire, directrice adjointe, informe les membres qu'il y aura des olympiades (jeux d'été) le matin du 15 juin prochain (reporté le 16 juin en cas de pluie). Nous aurons besoin de parents bénévoles. En après-midi, il y aura la remise des prix.

Le 22 juin, il y aura des jeux gonflables et des activités. Nous aurons également besoin de bénévoles le matin. Les jeux seront disponibles pendant la période du midi et il y aura un horaire en après-midi pour que les enseignants y retournent à tour de rôle avec leurs élèves.

Le 23 juin, en avant-midi, il y aura la présentation de la rétrospective de l'année. Un lien sera envoyé aux enseignants pour un visionnement en classe avec leurs élèves. En après-midi, il y aura une collation spéciale et la haie d'honneur sur la cour pour souligner les élèves de 6e année qui quittent pour le secondaire.

9.4. Mot du service de garde

Aucune information à partager.

9.5. Mot des enseignants

9.5.1. Soirée des finissants

Mme Anik Vallée, enseignante de 6e année, présente les activités prévues pour souligner la fin du primaire pour les élèves.

- Il y aura un bal le 22 juin prochain. Les élèves arriveront vers 18h30 avec les parents pour la remise des diplômes et la présentation du montage de photos. Il y aura une soirée dansante vers 20h30 et les parents reviendront chercher les élèves vers 21h30.
- Il y aura également un dîner pizza qui sera offert par l'école.
- Les élèves recevront un cahier souvenirs à faire signer par les amis et les membres du personnel de leur choix.

9.5.2. Rentrée progressive des élèves du préscolaire

Mme Ariane Duguay, enseignante du préscolaire, présente l'horaire de la rentrée progressive qui se déroulera sur 4 jours à la rentrée scolaire.

	Groupe A	Groupe B	
31 août	Avant-midi Venir entre 10h et 12h	Après-midi Venir entre 13h et 15h	Pas de service d'autobus Le parent entre en classe avec son enfant pour déposer leur matériel.
1er septembre	Avant-midi 8h30 à 11h	Après-midi 13h à 15h	Service d'autobus disponible
2 septembre	Après-midi 13h à 15h	Avant-midi 8h30 à 11h	Service d'autobus disponible
6 septembre	Avant-midi 8h05 à 11h32	Avant-midi 8h05 à 11h32	Service d'autobus disponible

CE-2122-05-051

Il est proposé par Mme Marjolaine Labelle Robert d'approuver l'horaire de la rentrée progressive pour les élèves du préscolaire pour l'année scolaire 2022-2023.

Proposition secondée par Mme Marie-Andrée Arcoite.

Proposition approuvée à l'unanimité.

10. Bilan de la rencontre

Une belle rencontre courte, c'est agréable de se voir.
Belle participation de tous.

11. Prochaine rencontre

Afin de souligner la fin d'année, un souper est prévu le 14 juin prochain, à 18h. Mme Véronique Lemire réservera un restaurant, et nous enverrons un courriel aux membres pour confirmer l'endroit. Nous prions les membres de répondre à ce courriel pour confirmer leur présence.

12. Levée de l’assemblée

CE-2122-05-052 Il est proposé par Mme Annik Boulet de lever l’assemblée à 20h25.

Proposition secondée par Mme Anik Vallée.

Proposition adoptée à l’unanimité.

Signature de la présidente	Signature de la directrice

/gen
2022 05 26
Procès-verbal du 2022 05 24.doc